

CHEMINEMENT DES DOSSIERS ÉPREUVES RÉGIONALES SUR ROUTE

- 1- Établissement du dossier par organisateur (administratif ou technique suivant le cas) comprenant :
 - Pré-Règlement particulier de l'épreuve
 - Convention d'organisation et annexe financière entre l'organisateur administratif et l'organisateur techniques'ils sont différents
 - Dossier RTS (dossier de sécurité)
 - 2- Envoi par l'organisateur
 - a. Pré-Règlement particulier de l'épreuve au correcteur (voir liste ci-dessous)
 - b. Du dossier RTS à Patrice MARTY
 - 3- Retour dossier
 - a. Envoi des corrections par le correcteur à l'organisateur **et à la Ligue**
 - b. Envoi des RTS corrigées à l'organisateur **et à la Ligue**
 - 4- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF à la préfecture
 - a. Du Pré-règlement particulier **corrigé** selon demandes du correcteur, plans ES, Carte Générale, timing
 - b. CERFA demande d'autorisation
 - c. De la convention d'organisation et annexe financière
 - d. Du dossier RTS
 - e. De la demande d'autorisation au préfet
 - f. Du dossier Natura 2000
 - g. Des attestations diverses (ambulances, pompiers, secouristes, docteurs, etc...) (uniquement à la Préfecture)
 - 5- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF **à la Ligue**
 - a. Du Pré-règlement particulier **corrigé** selon demandes du correcteur, plans ES, Carte Générale, timing
 - b. De la convention d'organisation et annexe financière
 - c. De la demande de matériel (à la Ligue et à Yves ESCLOUPE)
 - d. Du **chèque** d'inscription **établi par l'ASA de 370€** (uniquement à la Ligue) – encaissé après l'épreuve
 - e. Du chèque des **droits d'inscription FFSA** (uniquement à la Ligue)
 - 6- Validation des officiels par Claude GALBAN
 - 7- Saisie du dossier **complet** par la Ligue sur le portail intranet FFSA
 - a. Du Pré-règlement particulier corrigé, plans ES, Carte Générale, timing
 - b. De la convention d'organisation et annexe financière
 - 8- Inscription du numéro de visa régional, numéro de visa fédéral demandé et donné.
 - 9- Envoi de la Ligue à l'ASA des documents concernant le rapport de clôture et de la 1^{ère} page du pré-règlement tamponné avec les visas régionaux et fédéraux
 - 10- Envoi par l'organisateur du règlement définitif à la Ligue et aux Officiels de l'épreuve
 - 11- Saisie du règlement définitif par la Ligue sur le portail Intranet de la FFSA
 - 12- Envoi par l'organisateur de la liste des engagés **à la ligue** une fois la déclaration faite à la préfecture
 - 13- Envoi des classements par mail à la Ligue (sous format Excel ET PDF) le lendemain de l'épreuve (1)**
 - 14- Envoi de la liste de présence des commissaires avec leur n° de licences, ASA et nombre de jours de présence au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve(1)**
 - 12 Envoi du rapport de clôture à la Ligue (15 jours maximum) **sous forme de fichier, Excel ou Word ou PDF par clé ou transfert**
- (1) Si la clause soulignée n'est pas respectée aucun classement de la ligue ne sera établi

Liste des correcteurs

Rallye asphalte	Gérard FOURNIER
Slalom	René PASCOUAT
Courses de côte	Yves ESCLOUPE